Le jeudi 23 septembre 2021 à 18H00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MENOUBE, Philippe VIBERT, , Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Frédéric BONAL, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, , Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CAUX, Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Roxane LUNDY*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS*

POUVOIRS *Hatice KILINC-SIGINIR à Franck PIA, Halima KHARROUBI à Caroline CAYEUX*

Date d'affichage	30 septembre 2021
Date de la convocation	17 septembre 2021
Nombre de présents	40
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Le jeudi 23 septembre 2021 à 18H00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MENOUBE, Philippe VIBERT, , Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Frédéric BONAL, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, , Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CAUX, Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Roxane LUNDY*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS*

POUVOIRS *Hatice KILINC-SIGINIR à Franck PIA, Halima KHARROUBI à Caroline CAYEUX*

Date d'affichage	30 septembre 2021
Date de la convocation	17 septembre 2021
Nombre de présents	40
Nombre de votants	41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'hôtel de communauté d'agglomération du Beauvaisis le jeudi 23 septembre 2021 à 18h00 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1- Finances – Budget Principal - décision modificative n°1

Le conseil municipal a adopté à **la MAJORITE** la décision modificative n°1 du budget principal arrêtée comme suit, et présentée avec un suréquilibre de 5,8 millions d'euros en section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat de fonctionnement reporté	12 915 274,64
Propositions nouvelles	7 791 208,64	Propositions nouvelles	675 934,00
Total :	7 791 208,64	Total :	13 591 208,64

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde exécution de la section d'investissement reporté	2 133 433,43		
Restes à réaliser N-1	5 655 235,90	Restes à réaliser N-1	2 990 000,00
Propositions nouvelles	322 225,00	Propositions nouvelles	5 120 894,33
Total :	8 110 894,33	Total :	8 110 894,33

2-Finances – Budget annexe Eau - Compte de gestion 2021 du comptable - approbation

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte de gestion du budget annexe de l'eau dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier municipal, et approuvé à **l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** les comptes de l'exercice 2021 selon les résultats d'exécution du budget annexe eau.

3-Finances – compte administratif 2021 du budget annexe Eau

Monsieur Lionel CHISS est élu à l'unanimité afin de présider cette délibération et Madame le Maire ne prend pas part au vote

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte administratif 2021 du budget annexe Eau comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	569 245,29
Dépenses exercice	587 590,49	Recettes exercice	256 074,58
Total :	587 590,49	Total :	825 319,87
		Résultat (excédent)	+237 729,38

Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'éxécution N-1	292 582,33		
Dépenses exercice	1 067 787,94	Recettes exercice	1 124 669,39
Total :	1 360 370,27	Total :	1 124 669,39
Résultat (besoin de financement)	-235 700,88		

Résultat de clôture : +2 028,50

4-Finances – clôture du budget annexe Eau – Transferts de l'actif et des résultats du budget

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la clôture du budget annexe de l'eau et l'intégration des éléments d'actif et de passif dans le budget principal M14 de la commune.

5- Finances – Budget annexe Elispace 2021 – décision modificative n°1

Le conseil municipal a adopté à **l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la décision modificative n°1 du budget annexe Elispace comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
	0,00	Résultat de fonctionnement reporté	9.551,45
Propositions nouvelles	57.515,00	Propositions nouvelles	47.963,55
Total :	57.515,00	Total :	57.515,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde exécution de la section d'investissement reporté	33.833,64
Restes à réaliser N-1	14.980,99	Restes à réaliser N-1	0,00
Propositions nouvelles	0,00	Propositions nouvelles	-18.852,65
Total :	14.980,99	Total :	14.980,99

6-**Finances – actualisation des provisions pour risques et pour dépréciation des actifs circulants**

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** l'actualisation d'une provision de 418.086,03 € en effectuant une reprise de la différence, soit 57.884,11 €, selon le bilan du budget principal où figure une provision pour impayés réévaluée en 2016 pour un montant de 475.970,14 €.

7- **Finances – Créances éteintes ou admises en non-valeur**

Le conseil municipal a approuvé à **L'UNANIMITE** les 6 états de créances irrécouvrables ou éteintes totalisant la somme de 128.266,47 euros décomposés de la manière suivante :

Monsieur le trésorier de Beauvais municipale nous a transmis 6 états de créances irrécouvrables ou éteintes totalisant la somme de 128.266,47 euros et décomposés de la manière suivante :

Budget	Créances irrécouvrables ou éteintes	No Liste	Nbre de pièces	Montant
principal	irrécouvrables	3949060232	70	7.840,92€
principal	irrécouvrables	4031390232	114	2.591,47€
principal	irrécouvrables	4139160232	100	35.712,33€
principal	éteintes	4402120232	647	78.855,21€
principal	éteintes	5160200132	15	276,54€
elispace	irrécouvrables	4435190232	1	2.990,00€
			Total >>	128.266,47€

8-**Taxe foncière sur les propriétés bâties – limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitations**

Le conseil municipal a accepté à **l'UNANIMITE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

9-**Tableau des emplois**

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE** les ajustements du tableau des emplois pour modification de grades suite aux remplacements d'agents partis (mutation, retraite…) et les créations d'emplois afin de répondre à des besoins supplémentaires des services.

10- **Foncier – convention de servitude ENEDIS – parcelles BJ n°227 et 304 rue Antoine Caron et parcelles BI n°572 rue du Docteur Magnier**

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE** la mise à disposition au profit d'ENEDIS, pour toute la durée de la concession, d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires dans une bande d'un mètre de large et 18 mètres de long, grevant les parcelles cadastrées BJ n°227 et 304 ainsi que la parcelle BI n°572, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 15€.

11- Foncier – Réserves foncières Marissel

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE** l'acquisition auprès de Monsieur ROUSSELIN de la parcelle cadastrée section R n° 64 d'une superficie totale de 1403 m² au prix de 4,50 € le m², soit un total de 6313,50 €, et l'acquisition auprès de Monsieur VAUTIER des parcelles cadastrées section Q n°s 167, 197 et 44 pour 799 m², moyennant l'euro symbolique Ces parcelles sont situées dans le périmètre de réserve foncière du secteur Marisel.

12- Foncier – ZAC Beauvais Vallée du Thérain - Rétrocession du site du Moulin de la Fos

Le conseil municipal a accepté **l'UNANIMITE** la rétrocession du site du moulin de la Fos, cadastré U n°s 171, 184, 187 et 505 d'une superficie totale de 77.886 m² ainsi que la parcelle cadastrée U n°504 d'une superficie de 224 m², moyennant l'euro symbolique.

13- Dénomination de voies

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE** la dénomination des voies de la seconde tranche de la construction de logements individuels et collectifs situés aux abordes du lotissement « Clos des Hostivas », comme suit :

- Rue Claude HAIGNERE
- Rue Gisèle HALIMI
- Rue Lucienne FABRE-SEBART

14- Fonds de modernisation de commerces – dossiers Avril 2022

Monsieur Victor DEBIL-CAUX ne prend pas part au vote.
Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE** le versement de subventions dans le cadre du FISAC, pour les commerçants ci-après :

- Salon de Coiffure LydieLine, situé dans le centre commercial des Champs Dolents pour un montant de 74.75€ suite à une erreur lors du passage au premier comité.
- La boulangerie La Maison des Saveurs située 40 rue Gambetta qui sollicite une aide financière de 2 726€ au titre de l'aide à la modernisation des vitrines.
- Le bar/tabac Le Longchamp situé rue de la Tapisserie qui sollicite une aide financière de 1 987€ au titre de l'aide à la modernisation des vitrines et pour l'accessibilité.
- Le fleuriste Le Marché des Fleurs situé rue de Calais qui sollicite une aide financière de 7 200€ au titre de l'aide à la modernisation des vitrines et de l'aide au numérique.
- Le bar/brasserie La Grande Maison située Place Jeanne Hachette qui sollicite une aide financière de 9 824€ au titre de l'aide à la modernisation, au numérique ainsi qu'à l'accessibilité pour une nouvelle installation.
- Le bar/tabac/brasserie Le Chop-inn situé au centre commercial du Berry sollicite une aide financière de 8 546€ au titre de l'aide à la modernisation et à l'accessibilité.
- La boulangerie Victor Florent située rue d'Amiens sollicite une aide financière de 2 912€ au titre de l'aide à la modernisation et à l'accessibilité.
- Le caviste Orge et Houblon situé rue Gay Lussac sollicite une aide financière de 5 572€ au titre de l'aide à la modernisation et à l'accessibilité.

- La boulangerie La Nougatine située au centre commercial du Berry sollicite une aide financière de 3 824€ au titre de l'aide à la modernisation, au numérique ainsi qu'à l'accessibilité.
- La boulangerie L'Atelier Gourmand située rue Malherbe sollicite une aide financière de 2 930€ au titre de l'aide à la modernisation.

15- Culture – attribution d'une subvention pour le programme « la cause des tout-petits » au comité de gestion du théâtre du Beauvaisis

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE** l'attribution d'une subvention de 20.000 euros pour le programme « la cause des tout-petits » au comité de gestion du Théâtre de Beauvaisis.

16- Service vie associative et patrimoine locatif – subventions exceptionnelles

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE** l'attribution des subventions suivantes, afin de les soutenir dans leurs projets :

- **Jardins Familiaux de Saint Just des Marais : 7584 €** ; Subvention de fonctionnement exceptionnelle suite aux inondations ;

- **Jardins Familiaux de Saint Quentin : 640 €** ; Subvention de fonctionnement exceptionnelle suite aux inondations ;

- **Jardins Familiaux de Voisinlieu : 1920 €** ; Subvention de fonctionnement exceptionnelle suite aux inondations ;

- **Jardins Familiaux de Notre Dame du Thil : 3840 €** ; Subvention de fonctionnement exceptionnelle suite aux inondations ;

- **Association « Bien dans son assiette à l'aise dans ses baskets » : 500 € ;** subvention exceptionnelle pour un projet de création d'un jardin bio.

- **Association Européenne Contre les Leucodystrophies (ELA) : 400 €** pour l'organisation de la dictée ELA (le 18 octobre 2021).

17- Sport – restructuration de la piscine Bellier – attribution du marché global de performance énergique

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE** l'attribution du marché de restructuration de la piscine Aldebert Bellier au groupement BC NORD. Le budget prévisionnel global d'investissement et de l'autorisation du programme concernant la rénovation énergétique et l'amélioration des performances s'élève à hauteur de 11.642.662 euros.

18- Sport – subvention sur projet

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE** l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- 500 € à l'association LES COUREUSES DE L'ESPOIR, pour le projet de course « Juin Mauve »,
- 1 500 € au BEAUVAIS OISE TENNIS, pour le projet d'organisation d'un tournoi de tennis fauteuil.

19- Inscription à l'événement national « le jour de la nuit » et extinction partielle de l'éclairage public le 9 octobre 2021

Le conseil municipal a approuvé à **l'UNANIMITE** l'inscription de la ville de Beauvais sur le site www.jourdelanuit.fr à l'événement national « le jour de la nuit » et ainsi d'instaurer une extinction partielle de l'éclairage public le 9 octobre 2021 dans quelques lieux emblématiques beauvaisiens.

DÉLÉGATION DONNÉE A MADAME LE MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

La séance est levée à 20H30

Pour extrait conforme,

VILLE DE BEAUVAIS

Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais,